

Duplicata ,

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'HONFLEUR

BP 70138
14602 HONFLEUR CEDEX
MINITEL 24/24 08.36.29.11.11
CCP ROUEN 1396-13 G

SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE
DEAUVILLE

RUE EDMOND BLANC
DEAUVILLE
14800 DEAUVILLE

V/REF :

N/REF : 57 B 33 / 2005-A-392

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'HONFLEUR certifie qu'il a reçu le 02/05/2005,

P.V. d'assemblée du 11/04/2005

- Actes de nomination des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle

Concernant la société

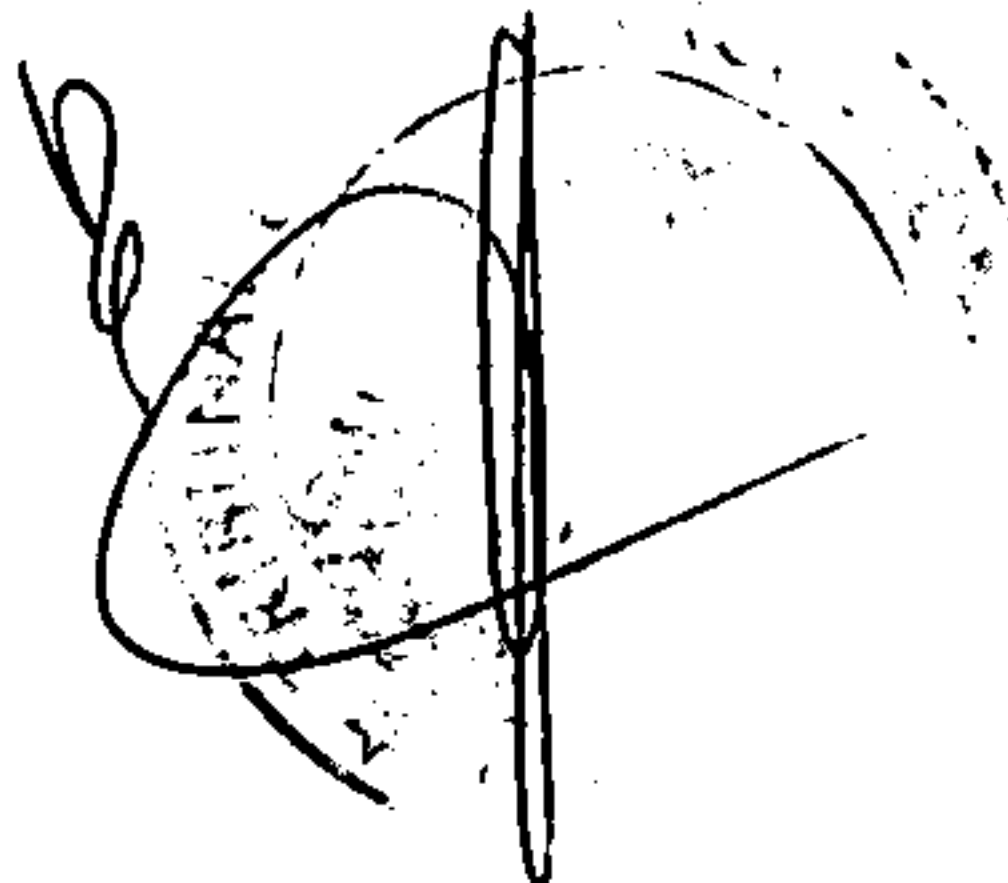
SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société anonyme
RUE EDMOND BLANC
DEAUVILLE
14800 DEAUVILLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-392 le 02/05/2005

R.C.S. HONFLEUR 475 750 337 (57 B 33)

Fait à HONFLEUR le 02/05/2005,

Le Greffier



L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 4.851.980 €, entièrement libéré
Siège social à DEAUVILLE (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc
R.C.S. Honfleur B 475 750 337

Extrait du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du Lundi 11 avril 2005

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes et les explications fournies verbalement, approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes de la société relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2004, tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes et les explications fournies verbalement, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2004, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions ainsi que l'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires non privés du droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice distribuable, soit :

• Bénéfice de l'exercice 2004	6 166 531,25 €
• Report à nouveau ⁽¹⁾	54 462 370,84 €
TOTAL	60 628 902,09 €

De la façon suivante :

• Distribution de dividendes	0 €
• Report à nouveau	60 628 902,09 €

⁽¹⁾ la part de dividende correspondant à l'auto-contrôle est réintégrée en report à nouveau

L'Assemblée Générale donne acte qu'au cours des 3 exercices précédents, les dividendes suivants ont été versés :

	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
• Dividende net	3,00	1,50	-
• Avoir fiscal	1,50	0,75	-
• Revenu global	4,50	2,25	-

En application de l'article 243 bis du CGI, pour les distribution effectuées au profit des minoritaires, les dividendes étaient potentiellement éligibles à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3-2° du CGI.

Cette résolution est adoptée par 1 076 562 voix pour, et 50 201 voix contre.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie le mandat d'administrateur de Madame Florence André, cooptée par le conseil d'administration au cours de sa séance du 28 janvier 2005, en remplacement de Monsieur Christophe Hervé, démissionnaire.

Le mandat de Madame Florence André prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie le mandat d'administrateur de Monsieur Sven Boinet, coopté par le conseil d'administration au cours de sa séance du 28 janvier 2005, en remplacement de Monsieur Jacques Stern, démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Sven Boinet prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005/2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie le mandat d'administrateur de Monsieur Loic Jenouvrier, coopté par le conseil d'administration au cours de sa séance du 28 janvier 2005, en remplacement de Monsieur Joël Mingasson, démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Loic Jenouvrier prendra fin à l'issue de la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Papelier pour une durée de six ans, qui viendra à expirer lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Loic Jenouvrier pour une durée de six ans, qui viendra à expirer lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme administrateur Monsieur Nicolas Ricat pour une de six ans qui viendra à expirer lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de PriceWaterhouse Coopers Audit pour une durée de 6 exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yves Nicolas pour une durée de 6 exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler pas le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Grégoire et Associés et nomme en remplacement, pour une durée de 6 exercices, Ernst & Young Audit, 4 rue Auber, 75009 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Michel Wernert et nomme en remplacement, pour une durée de 6 exercices, Monsieur Nicolas Job, 41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

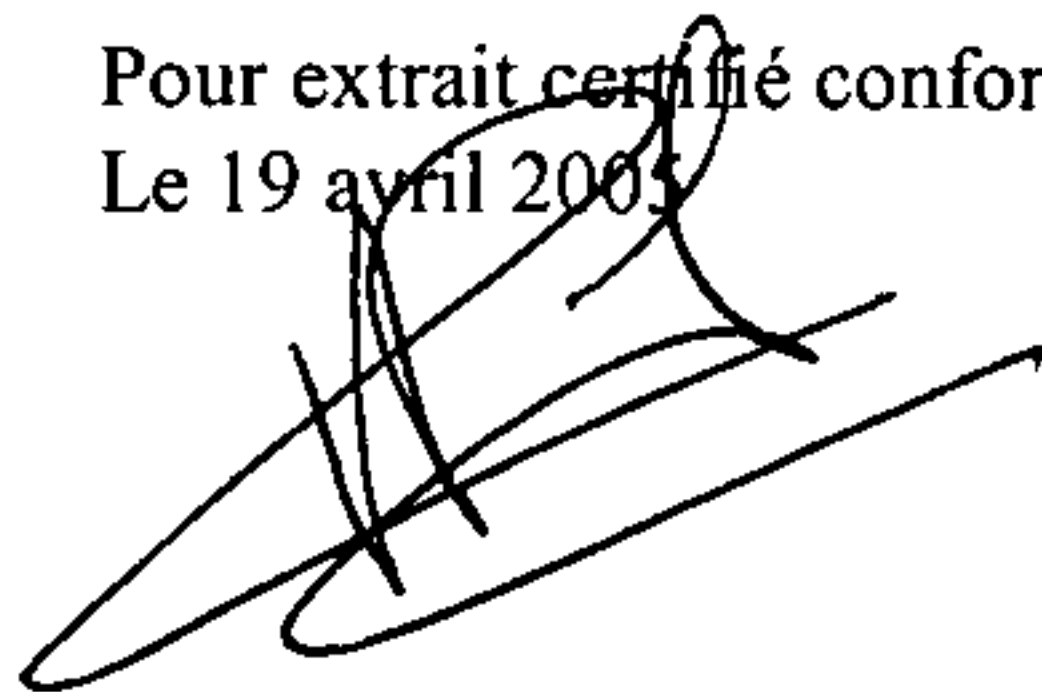
QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités et tous dépôts prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le 19 avril 2005



Jean-Pierre LEFRANC
Secrétaire de séance